



## L'ALÉA INCENDIE DE FORET

Phénomène naturel, souvent d'origine humaine, dont la puissance (intensité) résulte du type de végétation, de la pente et du vent.



La notion de **risque** résulte du croisement entre cet aléa "feu de forêt" et les enjeux (environnemental, économique, humain) potentiellement touchés.

Un risque bien réel...

Dans l'Aude, en moyenne par an, 93 feux se déclarent et 600 ha brûlent.

... qui prend de l'importance en raison de :

- la **déprise viticole**
- du **développement de l'urbanisation**

La malveillance est la cause principale de départs de feu.

### Rappel de quelques dates d'incendies majeurs

2002 : Lézignan, 102 ha

2005 : Roquefort-des-Corbières, 671 ha

2006 : Conilhac-Corbières, 50 ha

2007 : Narbonne, 87 ha

2008 : Saint-André-de-Roquelongue, 900 ha

2009 : Roquefort-des-Corbières, 83 ha

2010 : Massif de la Clape, Narbonne, 250 ha

2010 : Armissan, 225 ha



# La gestion du risque dans le département de l'Aude



Pour prioriser les interventions dans le département de l'Aude, l'État a réalisé en 2003 un Atlas départemental du risque incendie de forêt.

Cet atlas est un outil privilégié utilisé dans le cadre des documents de planification, du dispositif préventif ou pour l'élaboration des outils réglementaires.

La stratégie départementale mise en œuvre s'articule autour de :

- la prévention à travers l'information, la signalétique, la prévision (les plans de massif et l'élaboration de PPRIF), la recherche et l'analyse des causes ... ;
- la surveillance (dispositif de guet terrestre fixe et guet aérien, patrouilles) ;
- la lutte s'organise autour de trois points complémentaires : la desserte, la disponibilité en eau et le débroussaillage ;
- la réglementation (Arrêtés préfectoraux accessibles sur le site des services de l'État de l'Aude : [www.aude.fr](http://www.aude.fr)).

À travers cette réglementation, chacun est acteur de la prévention, en respectant les périodes d'emploi du feu et par le débroussaillage.

## Le débroussaillage : une obligation légale

(Article L322-3 et suivants du Code forestier)

Le débroussaillage joue plusieurs rôles :

- il participe à diminuer l'intensité du feu,
- il protège l'environnement immédiat des habitations,
- il facilite le travail des pompiers.

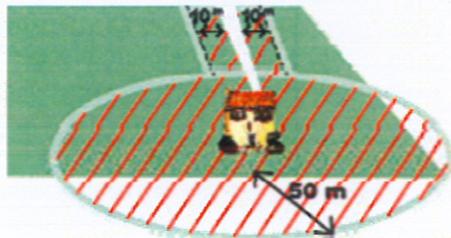


A moins de 200 m d'un massif forestier, les propriétaires doivent maintenir 50 m de zones débroussaillées. Dans le cas où un PPRIF est prescrit, la distance de débroussaillage peut être étendue, selon le classement de la zone.

Le maire a la charge du contrôle de l'exécution des travaux.

**En zone urbaine :** débroussaillage total

**Hors zone urbaine :** 50 m



## Qu'est-ce qu'un PPRIF ?

Le croisement aléa / enjeux a conduit à initier des études plus précises sur les massifs : de la Cavayère, de la Pinède de Lézignan, du Sud Littoral, de la Clape, de Narbonne Ouest, de Fontfroide Est, dans l'optique d'y prescrire un PPRIF.

Le Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF) est une procédure qui permet :

- de porter à connaissance les zones à risques aux populations et aux aménageurs ;
- de réglementer l'utilisation des sols en prenant en compte les risques naturels identifiés sur ces zones.

Arrêté par le Préfet, il permet de réduire la vulnérabilité et d'assurer la sécurité des personnes et des biens à travers la prescription de travaux et la réglementation de l'urbanisation.

Élaboré par les services de l'État en concertation avec la commune et les habitants tout au long de la procédure, le projet est soumis à enquête publique.



### Le PPRIF en 6 étapes

1 Diagnostic du risque

*Concertation locale*

2 Elaboration du zonage et de règlement

3 Consultations réglementaires

4 Enquête publique

5 Approbation

6 Annexion au document d'urbanisme le PPRif est opposable

### LA LEGISLATION

Créé par la loi Barnier du 2 février 1995, les PPR ont pour objet de délimiter les zones exposées au risque, de définir les mesures de prévention, de protection qui doivent être prises.

Pour en savoir plus : articles L562-1 et R562-1 du code de l'environnement.



## Que faire quand un incendie se déclare ?

Appelez les Pompiers (18 ou 112).

Fermez les bouteilles de gaz, fermez les volets et la cheminée.

Rentrez dans la maison et placez contre le bas des portes des serpilières mouillées. Ne quittez pas votre maison sans avoir reçu d'ordre d'évacuation.



## Suis-je bien protégé ?

Auto-évaluez-vous grâce au questionnaire du site de la DREAL Languedoc-Roussillon : [www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr)

Comment savoir si mon bien est concerné par le risque incendie ?

Dès lors qu'un PPRN est prescrit ou approuvé l'information acquéreur locataire est obligatoire (IAL). Lors de toute transaction immobilière, le notaire ou le bailleur doit informer son client des risques naturels concernant le bien. Dans les autres cas, la commune dispose des informations sur les risques naturels existants. Le site des services de l'État : [www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr) (rubrique DDRM ou IAL) vous donnera également la situation de votre commune au regard du risque.

## Vais-je pouvoir construire ma maison malgré un PPRIF approuvé ?

La réponse dépend de la zone du PPRIF dans laquelle se trouve le terrain. En **zone rouge**, aucune nouvelle construction ne peut être autorisée, seules les annexes et les extensions sont possibles sous conditions. Dans les **zones bleues**, les constructions nouvelles sont autorisées, mais certains travaux préventifs (voiries, points d'eau) devront être réalisés.

## Quelle est la durée de validité d'un PPRIF ?

Comme un PLU, le PPRIF est un document évolutif qui peut être révisé à l'occasion de l'apparition de nouveaux phénomènes, de modifications significatives de l'aléa ou après la mise en place de nouvelles mesures de protection. Après une demande formulée par la commune au Préfet, le PPRIF peut être révisé.

### COMMENT ET OÙ S'INFORMER ?

À la mairie de mon domicile

À la DDTM de l'Aude : 04 68 10 31 00

Au SDIS : 04 68 72 32 98

### LIENS UTILES

[www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr) le site des services de l'État

[www.institut-forêt.com](http://www.institut-forêt.com)

[www.prim.net](http://www.prim.net)

[www.promethee.com](http://www.promethee.com)